

DECRET N° 2012- 160 DU 08 JUIN 2012

Chargeant **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**,
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs de
l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**,
Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective, pour compter
du dimanche 15 avril jusqu'au samedi 28 avril
2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2012-069 du 10 avril 2012, portant composition du Gouvernement,

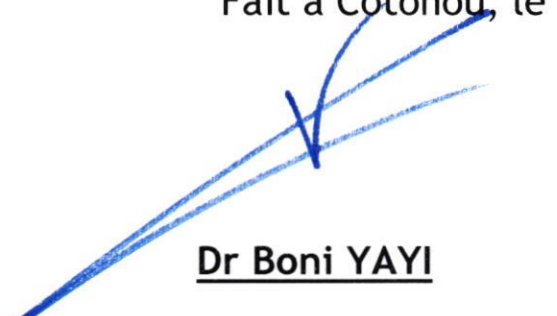
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du dimanche 15 au samedi 28 avril 2012, **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, est chargé de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 08-06-2012


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 1 PM 1 AN 1 HCJ 1 CS 1 CC 1 CES 1 HAAC 1 MINISTERES 26 SGG 1 JO 1

